

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 FEVRIER 2021**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	DERVAL	M. Dominique DAVID	X			
Mme Jacqueline LEBLAY		X				
M. Michel HORHANT		X				
Mme Laurence LE BIHAN		X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. le Président présente Mme Valérie GAUDIN, nouvelle Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes, aux conseillers communautaires et lui donne la parole.

Mme Valérie GAUDIN salue les conseillers présents et précise qu'elle a pris ses fonctions dans la collectivité il y a un mois et demi. Elle y découvre ses nombreux projets dont certains sont ambitieux. Elle souligne qu'elle s'attachera à accompagner les élus dans la mise en œuvre de ces projets et s'appuiera pour ce faire, sur les compétences des différents services intercommunaux qu'elle découvre également.

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du conseil Communautaire du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Culture

- **Délibération n° 001: Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour les actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art dramatique**

Mme Catherine CIRON insiste sur la partie recettes du plan de financement inhérent avec l'inscription d'un montant de 10 000 € au titre de la demande de subvention auprès de la DRAC.

M. Bernard GAUDIN relève que dans l'exposé de la présente délibération, le cahier des charges établi par l'Etat pour l'attribution des subventions est évoqué. Il se décline selon 4 axes, celui de la tarification sociale, du renouvellement des pratiques pédagogiques, la diversification de l'offre artistique et le développement des réseaux et des partenariats. Il demande si aujourd'hui ces 4 axes sont remplis pour l'attribution de cette demande de subvention. Il souhaite insister sur celui de la tarification sociale en précisant qu'il n'a pas eu assez de temps pour faire des comparaisons sur ce point avec d'autres territoires. Il demande également s'il est considéré aujourd'hui qu'une tarification sociale existe pour le conservatoire.

En ce qui concerne la mixité sociale pour accéder à l'enseignement et aux pratiques musicales et artistiques, il demande s'il est considéré aujourd'hui au vu des chiffres enregistrés, que les critères de mixité sociale sont atteints ou en voie d'être atteints.

Il fait le lien avec le Projet Culturel de Territoire, actuellement en travaux, dans le cadre duquel ces axes pourraient être travaillés ou développés. Il souhaiterait également obtenir un état des lieux sur la tarification sociale et la mixité sociale en termes de fréquentation.

Par ailleurs, il rappelle que sur le territoire co-existent un conservatoire situé à Châteaubriant qui s'appuie plutôt sur le territoire de l'ex-castelbriantais et une association Musique aux Champs située à Derval qui intervient sur l'ex secteur de Derval. Il demande si un regroupement de ces deux structures peut être envisagé et sous quel délai afin d'obtenir à un moment donné un traitement égalitaire de l'enseignement musical pour tous les habitants du territoire, qu'ils soient sur l'ex secteur de Derval ou sur l'ex secteur du Castelbriantais.

Mme Catherine CIRON répond que sur les 4 axes demandés par la DRAC et notamment sur le développement des réseaux et des partenariats, la collectivité est en lien avec le Département, la Région mais également avec d'autres conservatoires. Cet axe est donc validé. Concernant la diversification de l'offre artistique, elle précise que le conservatoire intercommunal est labellisé dans le cadre de la musique et de la danse. Elle indique que le conservatoire est actuellement regardé par le Ministère de la culture en vue d'une labellisation au titre des arts dramatiques. Elle conclut que la diversification de l'offre artistique est basée sur ces trois enseignements.

S'agissant du renouvellement des pratiques pédagogiques, elle indique que les critères ont également été validés puisque l'enseignement musical se traduit désormais par un mixte de l'enseignement de la musique et du chant. Chaque élève qui s'inscrit pour apprendre un instrument bénéficie également d'une partie chorale et chant. Cette pratique fait partie intégrante de l'innovation pédagogique.

Quant à la tarification sociale, Mme Catherine CIRON fait également remarquer que le critère est validé. Elle indique que 6 quotients familiaux sont mis en place au conservatoire. En matière de mixité sociale, elle souligne que 53 % des familles inscrites au conservatoire se situent dans les quotients les plus bas. Ce pourcentage traduit que le conservatoire applique bien une tarification qui permet aux familles qui ont des quotients moyens ou plus bas, d'être présentes au conservatoire.

Elle fait par ailleurs observer que la question de la tarification sociale est un point qui tient à cœur les élus, tout comme le fait que la musique puisse aussi aller à la rencontre de tous. En effet, le conservatoire mène une action spécifique notamment sur le quartier de la Ville aux Roses. La communauté de communes a ainsi soutenu la création d'un orchestre cuivre et percussions, il y a 4 ans, au collège de la Ville aux Roses. Cet orchestre fonctionne via une intervention des professeurs du conservatoire qui est gratuite pour les élèves. Cette intervention a permis aux élèves qui adhèrent à cet orchestre de venir découvrir le conservatoire.

Elle précise que le conservatoire a accompagné les élèves en leur faisant découvrir d'autres établissements culturels tel que l'opéra de Nantes.

Mme Catherine CIRON fait également remarquer que 55 % des élèves du conservatoire sont domiciliés hors Châteaubriant. Ce constat répond à la volonté des élus lorsque l'école de musique est devenue intercommunale, de permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à l'enseignement musical et de bénéficier d'une tarification unique par quotient.

Elle répond ensuite à l'interrogation posée sur la particularité du territoire qui conjugue l'existence d'un conservatoire et d'une école de musique associative gérée par l'association Musique aux Champs. Il lui semble que cette configuration ne soit pas particulière car c'est le cas sur de nombreux territoires de la Loire-Atlantique.

Elle rappelle que le conservatoire fonctionne en partenariat pédagogique avec l'association Musique aux Champs. Elle souligne que l'année dernière, l'intercommunalité a précisé de façon très forte son engagement auprès de cette association en signant une convention pluri annuelle de 3 ans qui a doublé l'aide financière de la communauté de communes attribuée à cette association. L'enseignement musical proposé par l'association est différent de celui du conservatoire mais c'est la volonté de l'association d'être indépendante et autonome dans la proposition musicale.

Suite à la question posée sur un éventuel regroupement pour une présence égalitaire de la musique sur le territoire, Mme Catherine CIRON répond que du point de vue de la culture, les équipes ont toujours construit leurs actions sur la base de proposition équitable. Ce partenariat correspond à la demande de l'association. Elle informe qu'elle a rencontré les représentants de l'association à plusieurs reprises et dès la fusion les a accompagnés afin qu'ils puissent bénéficier de locaux.

M. le Président complète les propos de Mme Catherine CIRON sur la tarification sociale. Il considère que les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, ceux exposés dans la délibération montrent un déficit de 1 145 894 €. 85 % des dépenses sont donc assumées par l'intercommunalité. La réponse à la tarification sociale se trouve donc dans ces chiffres.

Il revient sur la remarque de M. Bernard GAUDIN qui a indiqué que le conservatoire se situait à Châteaubriant. Il rappelle, comme l'a indiqué Mme Catherine CIRON, que l'école de musique était devenue intercommunale en 2007 suite à des remarques des collègues Maires lors d'un conseil communautaire qui avait eu lieu à Erbray. Cette prise de compétence avait ainsi engendré la mise en place d'une tarification unique. Il cite pour exemple la commune de Villepôt où le tarif était le double pour les habitants qui venaient s'inscrire à l'école de musique par rapport aux castelbriantais.

Suite à la mise en place de cette tarification unique, il précise que l'offre a été développée ce qui a eu pour effet une augmentation des déficits qui atteignent aujourd'hui 1 145 894 €. Il indique que ce déficit représente le double du déficit des piscines.

M. le Président aborde un autre point qui n'a pas été rappelé, il s'agit des interventions en milieu scolaire qui bénéficient à un nombre importants d'élèves.

Mme Catherine CIRON souligne en effet que ce sont environ 3 800 élèves qui sont concernés.

M. le Président ajoute que ce sont 3 800 élèves des écoles primaires de l'intercommunalité qui bénéficient de ces interventions. Il prend pour exemple une famille rencontrée lors d'une permanence qui cherchait où s'implanter. Cette famille avait regardé sur le grand ouest, les conservatoires au sein desquels les interventions en milieu scolaire étaient proposées. Ils avaient conclu que très peu de collectivités et même les plus grandes proposaient une telle offre et surtout un tel effort financier. Cette famille avait donc fait le choix de s'installer à côté de Châteaubriant.

Il est conscient du coût inhérent à ces interventions supporté par la collectivité et explique que les dépenses correspondantes sont difficilement maîtrisables et chaque année plus importantes. Pour autant, ces interventions en milieu scolaire sont gratuites et viennent compléter des actions spécifiques menées comme pour exemple à la Ville aux Roses.

Il estime que cette question a permis de rappeler l'effort de la collectivité réalisé dans le domaine culturel sur ce point.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 002 : Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) pour la construction de la Médiathèque intercommunale à Saint-Vincent-des-Landes**

Mme Catherine CIRON précise qu'il s'agit d'une demande de subvention pour le financement de la construction de la médiathèque intercommunale à Saint-Vincent des Landes. Elle indique qu'il restera ensuite à mener le projet de Saint-Aubin des Châteaux qui sera abordé lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. Elle souligne qu'après ce dernier projet, les 26 communes bénéficieront d'un équipement culturel de proximité à travers les bibliothèques et les médiathèques pour lesquelles a été voté, l'année dernière, le projet scientifique et culturel qui se met en place cette année.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur le montant des honoraires au regard du coût des travaux. Il constate que le rapport est important, à savoir plus de 30 % et demande à cet effet des explications.

Mme Catherine CIRON répond qu'elle lui apportera cette précision.

M. le Président confirme que ce détail sera communiqué et fait observer d'ores et déjà qu'il ne s'agit pas d'horaires classiques du maître d'œuvre.

Adoption à l'unanimité.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

M. Dominique DAVID rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de prendre un temps d'échanges pour débattre des orientations générales de la collectivité. Ce temps est particulièrement important en début de mandat. Il ne s'agit pas d'acter des décisions mais d'échanger pour préparer les décisions qui seront prises lors du vote du budget.

Il propose de visionner le film qui vient compléter le document adressé aux conseillers communautaires avec l'ensemble des délibérations. Avant le lancement du film, il décrit sa structure. Celui-ci va débiter par une rapide présentation de la structure des dépenses de fonctionnement, puis se poursuivra par un zoom sur la compétence GEMAPI qui va avoir des conséquences financières sur le mandat, une présentation de la structure des recettes de fonctionnement, le mécanisme de l'autofinancement, une proposition de préprogramme d'investissement, un retour sur le dispositif des fonds de concours versés aux communes, un focus rapide sur les budgets annexes et enfin, une synthèse des orientations proposées.

Il souligne que le Débat d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation lors de la commission finances, puis devant les membres du bureau et de la conférence des maires

Le film du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 est projeté.

- Délibération n° 003: Débat d'Orientations budgétaires – Année 2021

M. Dominique DAVID invite les conseillers communautaires, après cette présentation dynamique du DOB, à intervenir afin d'échanger sur ce sujet.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que dans les deux premières pages du document qui a été transmis aux conseillers, un descriptif des décisions prises par le gouvernement notamment concernant la baisse des impôts de production pour les entreprises et les baisses de taxes d'habitation et foncière pour les ménages est réalisé. Il est indiqué que ces baisses vont entraîner une perte d'autonomie financière de la collectivité avec des risques de compensation qui ne seraient pas ou peu assurés par l'Etat.

Il relève qu'en conclusion de cette partie, il est indiqué que l'EPCI ne dispose plus de levier fiscal. Si cette hypothèse se confirme dans les prochaines années, elle invite, de son point de vue, à une certaine prudence. D'autant plus que l'évolution des résultats entre les deux dernières années 2019 et 2020, marque une forte baisse en particulier sur le niveau de l'épargne brute qui correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement qui passent de 2 821 000 € en 2019 à 2 224 000 € en 2020.

Il souligne par ailleurs que le document indique clairement une baisse de 20 % de cette épargne brute (en page 7), un taux qui exprime en pourcentage l'épargne brute par rapport aux recettes de fonctionnement. Il est calculé à 10,6 % fin 2020. Les statistiques nationales sur les EPCI, sur la base des chiffres de 2019, car 2020 n'est pas connue à ce jour, situe cette moyenne d'épargne brute plutôt entre 15 et 16 %.

Il insiste sur le fait, comme évoqué dans le document et le film, que la communauté de communes est heureusement très peu endettée et permet ainsi de fixer le montant d'épargne nette c'est-à-dire le montant d'épargne brute moins le remboursement de capital sur les annuités, à un niveau plus intéressant.

Il fait observer que le taux d'épargne nette pour la collectivité est de 8.4 %, Ce taux est compris en moyenne entre 8.5 et 10 % au niveau national. Il en conclut qu'il n'y a pas ce décrochage comme pour l'épargne brute.

Selon lui, deux évolutions significatives ont contribué à cette baisse de résultats. D'une part, l'augmentation de la masse salariale qui se poursuit. En 2018, elle représentait 6 800 000 €, puis en 2019 7 100 000 € et en 2020 7 300 000 €. D'autre part, en lien avec la pandémie, il constate une forte diminution des recettes notamment sur la ligne « produits des services » qui passe de 2 300 000 € à 1 700 000 €. Cette situation démontre un phénomène d'effet ciseau qui se traduit par moins de produits, pour plus de charges.

Il s'interroge sur l'évolution de ces produits en termes de prospective. Il fait observer sur le document transmis qu'il est projeté de retrouver en 2021 le niveau de recettes de 2019, en particulier par le biais de participations supplémentaires. Il souhaiterait avoir une explication sur ces participations supplémentaires qui augmentent d'environ 200 000 €. Il demande s'il s'agit de participations nouvelles ou de participations qui augmentent de la part de certains organismes ou administrations.

En ce qui concerne les charges, M. Bernard GAUDIN relève qu'il est prévu une poursuite de l'augmentation de la masse salariale et par ailleurs des travaux liés à l'exercice de la compétence GEMAPI. Sur ce dernier point, il demande des éclaircissements sur le produit attendu de la taxe et le montant des travaux prévus et à réaliser. Il regrette que le constat présenté porte sur l'année 2020 et ensuite, que la présentation soit globalisée sur les 6 années à venir. Il demande que les montants des travaux envisagés soient présentés année par année d'autant qu'ils doivent être connus par l'EPTB. Il souhaite ainsi que soient identifiés année par année le montant des travaux, le produit attendu de la taxe GEMAPI et par différence, le reste à charge pour la collectivité dans le budget principal.

Dans la suite du document, il note que face à une dynamique de recettes faibles, un auto financement en baisse et le déploiement de nouvelles compétences, la collectivité se fixe un objectif d'un taux d'épargne brute qui ne doit pas être inférieur à 10 %.

Il considère que cet objectif est très ambitieux au regard de l'évolution de l'épargne brute sur les dernières années et ce qui est projeté pour 2021 mais aussi au regard du programme d'investissement envisagé sur les 6 années à venir. Selon lui, c'est un programme, qui va surement générer des emprunts ou faire appel à l'emprunt de façon quasiment automatique avec des frais d'annuités qui vont venir s'imputer sur les résultats.

Il souligne que dès lors que de tels programmes d'investissement sont lancés, des dépenses de fonctionnement apparaissent. Il rappelle, comme évoqué à plusieurs reprises en séance du conseil communautaire, qu'à un budget d'investissement doit correspondre un budget de fonctionnement

Il lui semble donc ambitieux dans ces conditions de maintenir un taux d'épargne brute à 10 %.

Dans les orientations budgétaires, il pense qu'il y a eu une omission. Dans le document, le constat a été donné sur le fait que la collectivité ne peut pas compter sur des augmentations d'impôts compte tenu des baisses contraintes par l'Etat. Face à cette situation, il s'interroge sur le fait de trouver de nouvelles ressources financières et de son point de vue, il faut se pencher sur le développement économique en définissant les axes de travail sur ce champ de compétence. Il lui semble que c'est sans doute la voix unique pour faire progresser les recettes de fonctionnement de la collectivité et pouvoir répondre à des besoins des habitants.

Enfin, M. Bernard GAUDIN revient sur le programme d'investissement qu'il considère lourd. Il s'étonne que les projets inscrits dans ce programme sont toujours à l'étude et prend pour exemple la réhabilitation de l'espace Dauphins ou la réalisation d'équipements sportifs. Il lui semble que des études sont en cours sur la question de l'opportunité de ces investissements or, ils sont déjà inscrits ou pré inscrits et définis dans le calendrier. Il souligne qu'en face de perspectives de résultats qui sont mesurées, le programme d'investissements doit lui aussi être mesuré et correspondre à des priorités.

M. Dominique DAVID indique qu'en réponse à tous les sujets évoqués, il reviendra sur deux points. S'agissant de l'épargne brute à 10.6 %, si une comparaison est effectuée avec 2019, on obtient 13.3 %. Néanmoins, si on regarde sur cette même ligne les années 2017 et 2018, on observe un taux autour de 10.5 %. Pour l'année 2019, il explique cette progression à 13,9 % par des événements exceptionnels. Toutefois, en 2020, il constate que le taux représente une moyenne habituelle de l'intercommunalité. Il estime qu'il conviendra d'être vigilant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et sur le rythme des recettes. Il considère, sur ce dernier point, que l'activité économique a toute son importance. Il explique à ce titre les contacts permanents avec les entreprises du territoire et fait le constat que malgré la crise, un certain nombre d'investisseurs ont des projets sur le territoire. Il informe que la collectivité est sollicitée concernant des développements sur les zones économiques au travers du foncier disponible. Dans le cas d'un aboutissement favorable des projets de développement suite à ces contacts, les recettes de la collectivité seront impactées.

Il pense que l'objectif fixé en épargne brute aux alentours de 10 % qui reflète la situation connue à ce jour, doit pouvoir être un objectif atteignable.

M. le Président souhaite compléter ces propos en précisant pour l'épargne brute que la baisse du taux est une évidence. Il rappelle qu'en 2019, le taux était de 13,3 % et en 2020 10.6 %. Il fait observer qu'en 2018, le taux était de 10.9 % et en 2017, 9.8 %. Il conclut qu'hormis l'année 2019, le taux d'épargne 2020 s'inscrit dans la moyenne des années précédentes. Il estime que la comparaison du taux de 2019 à 2020 est réductrice et souligne que la crise sanitaire a des conséquences.

Il rappelle que l'espace aquatique AquaChoisel et l'espace aquatique de Derval, géré via une délégation de service public, ont amené la collectivité à prendre en charge des coûts supplémentaires. Par ailleurs, même si la collectivité bénéficie d'une situation financière saine et est très peu endettée, elle a du malgré tout supporter budgétairement les conséquences des décisions prises par l'Etat et qui concernent entre autres la GEMAPI.

Il donnera la parole à M. Michel POUPART s'il le souhaite à l'issue de son intervention pour évoquer ce sujet.

Il fait observer que la GEMAPI, malgré une prise en charge par les contribuables, représente près de 1 400 000 € sur la mandature en moins de recettes de fonctionnement pour notre intercommunalité. Il souligne que la collectivité a préféré malgré tout prendre la décision de ne pas aller au-delà de 12 € par habitant.

Il rappelle qu'il s'agit d'un transfert de compétence qui devait quoi qu'il en soit s'opérer car la qualité de l'eau était égale à 0 sur le secteur et qu'il n'y avait pas de transfert de moyens.

Il fait ensuite référence au graphique projeté précédemment sur les cotisations foncières des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Il précise que ce sont des chiffres importants qui représentent près de 7 millions de recettes. Selon lui, cette recette principale doit être dynamisée.

M. le Président explique que la dynamisation des recettes économiques s'effectue par un accompagnement du tissu industriel existant. Il fait remarquer que la ville centre représente près de la moitié des recettes. Il corrobore les propos de M. Dominique DAVID sur les contacts permanents avec les entreprises du territoire et confirme que beaucoup d'entre elles ont des projets d'investissement malgré la crise sanitaire. Il souligne cette importance pour le territoire et pour les retombées économiques engendrées.

Il prend pour exemple Derval qui compte 9 % des recettes et explique que M. Dominique DAVID et M. Romain PRIOU s'attachent au quotidien à dynamiser cette zone qui doit venir en complément de celle de la ville centre. Il souligne par ailleurs que la commune de Soudan enregistre également des recettes de CFE importantes pour l'intercommunalité avec la société FMGC. Il profite de cette occasion pour informer les conseillers communautaires d'une réunion sur la formation qui s'est tenue cette semaine avec le Directeur de cette société au cours de laquelle ce dernier a démontré sa motivation pour investir.

Il fait le constat que le tissu industriel permet d'enregistrer des recettes importantes pour la collectivité. A ce titre, il informe que celles-ci vont encore augmenter car des projets de développement économique pourraient être présentés au prochain conseil communautaire.

Il revient sur la GEMAPI, considérée comme une charge subie. La taxe mise en place atténue cette charge mais ne la couvre pas en totalité.

S'agissant de l'épargne brute, il rappelle tout d'abord que la collectivité a des bases financières saines. Il convient d'expliquer les difficultés rencontrées en 2020 et le fait que la situation va continuer en 2021.

Concernant la masse salariale, M. le Président précise qu'elle augmente en effet. Il fait le parallèle avec la ville-centre en soulignant qu'elle n'a pas les mêmes perspectives. Il fait observer que dans une collectivité ancienne, comme c'est le cas de toutes les communes, lorsqu'un agent part à la retraite et qu'il est remplacé, le coût est moindre car le remplaçant est souvent plus jeune. A contrario, pour la communauté de communes, des services ont été créés et chaque année les agents bénéficient d'une revalorisation de leur traitement.

Il rassure en indiquant que l'objectif de fin de mandat est bien d'être dans la moyenne des années précédentes et souligne qu'en 2017 et 2018, il n'a pas souvenir de critiques sur ce taux d'épargne.

Il fait observer que tous les services offerts à la population, se sont sans cesse développés et que la communauté de communes a déployé des services rarement atteints ailleurs.

Sur la partie des investissements, il donne la parole aux Vice-Présidents afin de les présenter. Il rappelle en effet que le Débat d'Orientations Budgétaires permet de débattre, s'informer, orienter et discuter. Au préalable, il attire l'attention sur le fait que ces projets d'investissement ont été évoqués lors de la dernière réunion de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires ». Il s'agit d'une pré sélection de projets d'investissement sur un mandat. Il ajoute que tous les projets pourraient ne pas être réalisés ou à l'inverse que d'autres pourraient être intégrés dans cette liste. Concernant leur financement, la collectivité va s'attacher à trouver le plus de subventions possibles ou recourir à l'emprunt sachant que les taux sont extrêmement bas aujourd'hui.

Il rappelle que l'objectif à la fin de la mandature est que la collectivité se situe en dessous de la moyenne d'endettement de la strate d'EPCI dont la communauté de communes dépend. L'orientation du mandat est donc d'avoir recours à l'emprunt d'une façon modérée et opportune eu égard aux taux.

M. Michel POUPART intervient sur la GEMAPI en rappelant que depuis la loi NOTRe, les EPCI exercent cette compétence qui a pour effet d'impacter fortement le budget de la communauté de communes. Pour autant, l'Etat a transféré cette compétence sans contrepartie financière. Il souligne en parallèle que les cours d'eau sont en très mauvais état, notamment dans le département de Loire-Atlantique et que la collectivité se trouve en zone prioritaire pour les travaux.

Il précise qu'un contrat « Territoire d'eau » a été signé avec le Syndicat Chère Don Isac et l'Agence de l'eau, ce dernier est très ambitieux et très important sur le plan financier. Il concerne la GEMA qui représente beaucoup d'actions à entreprendre sur le territoire pour la reconquête de l'eau.

Quant à l'EPTB, il indique que des études et suivi concernant la protection des inondations (PI) sont lancés. Suite aux inondations de juin 2018, il rappelle que beaucoup de communes ont été touchées (Châteaubriant, Soudan, Fercé, Villepôt...). L'étude a démontré que d'importants travaux devaient être entrepris sur les bassins à conforter ou à construire. Ces travaux représentent des dépenses importantes dès 2021.

Suite à la question posée sur les chiffres année par année, M. Michel POUPART confirme qu'ils sont connus. Il cite pour exemple pour cette année concernant la GEMA, un engagement de 318 000 € de travaux. Pour ce qui concerne l'EPTB sur la protection des inondations, 773 000 € sont prévus, ce qui représente au total plus de 1 000 000 € de travaux pour l'année 2021. Un tableau récapitulatif pourra être communiqué lors d'une prochaine commission « Environnement3.

S'agissant de la taxe GEMAPI qui va passer de 8 € à 12 € par habitant, il précise qu'elle concerne les propriétaires pour la taxe foncière, les locataires pour la taxe d'habitation mais aussi les entreprises avec la CFE.

Sur le financement, un groupe de travail va être mis en place afin d'étudier ce point et faire des comparaisons avec d'autres collectivités.

Mme Catherine CIRON débute la présentation des projets d'investissements du mandat dans le domaine de la culture. Elle précise que le programme des bibliothèques et des médiathèques va être complété par la réalisation de la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes et Saint-Aubin des Châteaux.

Elle évoque également le pôle d'enseignement musical de Derval pour lequel un portage foncier avait été confié à l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique. Il convient à ce jour que la communauté de communes rembourse l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique. C'est pourquoi des crédits sont inscrits en 2022 concernant le solde à verser. Par ailleurs, concernant le bâtiment de l'ex maison de retraite de Derval où se situe une partie de l'enseignement musical, il est projeté des travaux d'entretien sur l'autre partie du bâtiment et sa mise en sécurité. Elle signale qu'un projet pourrait voir le jour dans ce bâtiment.

Mme Marie-Pierre GUERIN présente les projets d'investissements relatifs au domaine Petite Enfance et Jeunesse. Elle indique que conformément à la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, seront créées 36 places supplémentaires en multi accueil. Deux sites ont été retenus à cet effet, celui de la Borderie où seront proposées deux fois 12, soit 24 places qui seront créées en deux temps, puis celui des Terrasses dont le programme est porté par un promoteur, où seront proposées 12 places. Ce seront ainsi au total 36 places supplémentaires pour l'accueil des enfants qui seront créées.

Elle signale qu'au centre de loisirs de la Borderie, un programme de rénovation est également projeté concernant les anciennes écuries. Y seront aussi engagés notamment des travaux de rénovation thermique et d'isolation phonique. Quant à la cuisine de la Maison de l'enfant, il est prévu d'y réaliser des travaux afin de permettre l'accueil de 36 places supplémentaires. Elle précise que la réalisation de ces travaux est une nécessité.

M. Patrick GALIVEL prend la parole pour présenter les projets d'investissement pluri annuels relevant du domaine Sports et loisirs. Il souligne que les crédits alloués aux espaces aquatiques sont importants. Il cite l'importance de la piscine Espace Dauphins en rappelant qu'en 2019, plus de 15 000 scolaires ont fréquenté la piscine et plus de 14 000 entrées ont été comptabilisées pour les clubs. Toutefois, cette piscine a besoin d'être rénovée. Une étude a ainsi été confiée au Cabinet Cap Urbain. Il précise que des subventions sont attendues pour ce projet.

Il ajoute que cette piscine a la particularité de disposer d'un bassin de 50 mètres, peu répandu en dehors des grandes agglomérations situées dans un rayonnement géographique de 40 à 50 km de la ville-centre.

Concernant les équipements sportifs projetés, tels que la piste d'athlétisme et le terrain synthétique, ils ont été positionnés en 2023, 2024 et 2025 pour un montant global hors subvention à hauteur de 3,6 millions d'euros.

Il profite de son intervention, pour remercier tous les clubs et les écoles qui ont participé à l'étude. Les échanges étaient très enrichissants, et cela a permis d'aboutir à une étude très pertinente qui sera présentée dans les semaines ou mois à venir. Il indique que cette étude ne porte que sur la réalisation d'un état des lieux.

M. le Président apporte une précision sur les chiffres de fréquentation des piscines en indiquant que 34 000 nageurs par an représentant les scolaires et les clubs ont été enregistrés. Il rappelle que lors de la prise de compétence des piscines, l'objectif était que tous les élèves du territoire puissent apprendre à nager. Les chiffres montrent que l'objectif a été atteint. Par ailleurs, il informe que dans le cadre du plan de relance des aides sont possibles au titre de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit d'une opportunité à étudier dans cette opération de rénovation.

Concernant les équipements sportifs projetés et suite aux propos de M. Patrick GALIVEL, il confirme que ces équipements seront lancés dans la deuxième partie du mandat. Il précise pour autant qu'aucune décision n'a été prise sur ce pré-programme et qu'il s'agit de fléchages qui ont été arrêtés par commission.

Mme Edith MARGUIN intervient dans le domaine de l'Habitat en indiquant que pour l'OPAH, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, est inscrite sur la durée du mandat une enveloppe de 1 843 000 €, se décomposant comme suit :

. 1 003 000 € ont été inscrits et intègrent l'aide aux travaux de rénovation énergétique et de maintien à domicile des particuliers. En complément, la collectivité apporte une ingénierie de projet pour le montage des dossiers de demande d'aide.

. 480 000 € concernent le renouvellement urbain du quartier de la Ville aux Roses à destination d'Habitat 44,

. 360 000 € correspondent à l'aide à la réhabilitation des logements dans les communes, propriété des communes. Les objectifs globaux sur 5 ans prévoient 654 logements réhabilités et 250 façades rénovées. La réhabilitation des logements au 17 février représentait 681 propriétaires renseignés soit 148 propriétaires de plus par rapport au 31 décembre.

Il est précisé que 286 visites à domicile ont été réalisées soit 102 visites en plus par rapport au 31 décembre. 78 propriétaires ont été accompagnés (10 en plus par rapport au 31 décembre). Actuellement, il y a 12 logements rénovés (soit 4 en plus par rapport au 31 décembre 2020).

Le montant des travaux engagés est de 1 500 000 € contre 1.4 million au 31 décembre et 1 100 000 € de subventions sollicitées contre 900 000 € au 31 décembre.

Les travaux réalisés représentent plus de 70 % des travaux des entreprises du territoire.

M. Sébastien CROSSOUARD évoque les projets d'investissement dans le domaine de la mobilité. Concernant les liaisons douces, il précise qu'il est prévu un premier fléchage sur 2021/2022 de 780 000 € et rappelle la délibération adoptée à cet effet en décembre dernier. Cette liaison douce permettra de relier la plateforme des cars scolaires au pôle scolaire public lycée / collège. Il ajoute que la seconde enveloppe de 780 000 € est inscrite en fonction des projets à venir et cite pour exemple les liaisons douces pour relier les communes entre elles.

Il rappelle concernant le premier fléchage de 780 000 € que la délibération adoptée en décembre dernier prévoyait un taux de subvention assez important de près de 75 %.

Il présente le deuxième projet d'investissement de 500 000 € qui concerne le contournement de Derval. Il s'agit d'une provision inscrite dans le cadre d'un engagement pris auprès du Département qui sera débloquée au démarrage des travaux.

Il expose le troisième projet d'investissement qui concerne la ligne ferroviaire SNCF Rennes / Châteaubriant. Il précise que le montant de 561 200 € inscrit en 2021 correspond au solde des travaux de rénovation du tronçon Retiers / Châteaubriant dans le cadre de la réouverture de la ligne prévue pour août 2021.

Le dernier projet porte sur l'auto partage et les vélos à assistance électrique. M. Sébastien CROSSOUARD indique qu'il s'agit de la poursuite du déploiement du programme en faveur de la mobilité bas carbone par l'acquisition de flotte de vélos à assistance électrique, d'abris vélos sécurisés, et par le développement de stations d'auto partage électriques. Il ajoute que la première station d'auto partage à Derval a été inaugurée le mois dernier. Egalement, les crédits projetés prévoient la mise en place d'une prime de 100 € pour l'acquisition de vélo à assistance électrique qui serait attribuée aux particuliers. 150 000 € ont été fléchés sur le mandat à ce titre et représentent une aide pour l'achat de 250 vélos par an.

Est également projeté la réalisation d'une passerelle piétons qui permettra de rejoindre le pôle d'activités tertiaire au Quai des Entrepreneurs, à partir de 2023. Il souligne que l'étude correspondante est en cours.

Enfin, dans le domaine de la mobilité, un fléchage de 150 000 € est destiné à la plateforme de cars scolaires afin de réaliser la réfection de son revêtement et son entretien.

M. le Président rappelle que la ville avait permis cette prime à l'acquisition de vélos électriques et que certains Maires avaient souhaité que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des communes de l'intercommunalité ce qui explique son inscription dans le pré programme.

Concernant la ligne SNCF, il signale pour ceux qui viennent des communes de Soudan ou de Villepôt, que des travaux sont actuellement réalisés sur les passages à niveau. La réouverture de la ligne Rennes / Châteaubriant pour la fin de l'été 2021 est une réalité alors que certains avaient parié sur un arrêt de la ligne à Retiers.

M. Michel POUPART présente les projets d'investissements dans le domaine de l'environnement. Il indique qu'une enveloppe destinée à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux est inscrite dans le cadre du Contrat Territoire Région.

Par ailleurs, il ajoute qu'une enveloppe destinée aux travaux de voirie et à la création de bassins de rétention est également prévue.

M. Jean-Luc MARSOLLIER intervient pour présenter les projets d'investissement dans le domaine du tourisme. Un des projets concerne le site de la Hunaudière à Sion les Mines pour lequel il est prévu une rénovation par la réalisation d'aménagements visant à mettre en valeur le site des Forges, à sauvegarder les habitats naturels et favoriser l'accueil du public en requalifiant notamment les cheminements doux et surtout en réalisant des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il indique que les trois autres projets visent à la mise en valeur touristique du territoire qui se traduit par la poursuite des réalisations des voies vertes et notamment par des interconnexions des différentes communes du territoire, la création d'aires d'étape des camping-cars et des offres d'accueil touristiques complémentaires à définir et réfléchir.

M. Bruno DEBRAY présente les projets d'investissement du foirail. Il indique que des opérateurs ont demandé à bénéficier d'un réel marché pour les veaux sur le foirail de Châteaubriant. Il précise que depuis un peu plus d'an, la communauté de communes a aménagé des espaces où les négociants peuvent y placer 70 à 80 veaux. Toutefois, des transactions directes ont été constatées sur le parking qui ne rapportent rien à la collectivité. Il précise qu'avant de proposer la création de ce bâtiment, il a été envisagé de récupérer des locaux à proximité. Toutefois, cette solution ne peut aboutir car ces locaux sont actuellement loués. La création d'un bâtiment de 370 m² est donc proposée pour environ 200 veaux.

M. Philippe DUGRAVOT prend la parole pour présenter les projets d'investissements récurrents et qui concernent pour exemple des travaux de rénovation de toiture, de maintien en état des bâtiments, entretien des sentiers de randonnée, acquisition de mobilier et de véhicules, de déploiement de l'informatique, de renouvellement des fonds documentaires, du parc instrumental et du fonds jouets et jeux, acquisition de matériels pour le centre de loisirs et plus largement le service jeunesse, de mobilier pour les bibliothèques et de matériel pour les piscines.

S'agissant des fonds de concours, il fait observer que l'instauration des fonds de concours a été rappelée dans le DOB avec l'inscription d'une enveloppe de 1 000 000 € sur le mandat. Il précise que les modalités d'attribution feront l'objet d'une délibération ultérieure.

M. le Président remercie les Vice-Présidents de la présentation de cette pré sélection d'investissements programmés sur le mandat. Il souligne, comme l'a évoqué M. Dominique DAVID que l'objectif est bien de retrouver cette épargne brute après le passage de cette crise sanitaire, en fonction de l'absence de recettes de certains services communautaires mais également en fonction de la GEMAPI avec ses conséquences. Il insiste sur le fait que la collectivité dispose de bases financières saines et que les perspectives notamment économiques sont intéressantes. Il rappelle que ces projets seront à nouveau débattus et feront l'objet de recherches d'un maximum de cofinancement.

M. Alain RABU remercie de la présentation qui vient d'être effectuée et des explications qui ont été données. Il estime que la réalisation d'un pré programme est nécessaire afin d'avoir une vision sur les 6 prochaines années.

Il réitère l'observation formulée en Conférence des Maires sur le manque d'assistantes maternelles actuel ou dans les années à venir. Il fait le constat que certaines assistantes maternelles sont proches de la retraite et que peu de jeunes s'engagent dans ces missions. Il a bien connaissance que la communauté de communes accompagne les assistantes maternelles avec la création de MAM mais considère qu'à ce jour pour créer une telle structure, il est nécessaire d'avoir des assistantes maternelles volontaires pour exercer leur profession dans une MAM. Il s'interroge sur leur nombre.

Il émet le souhait que le territoire puisse à l'avenir accueillir de nouvelles familles et que ces dernières puissent bénéficier de moyens de garde pour leurs enfants.

M. le Président fait remarquer que beaucoup de nouvelles familles arrivent actuellement et c'est le cas dans toutes les communes du territoire. Il propose que la question posée soit débattue lors de la prochaine commission « Petite enfance et jeunesse » car il s'agit d'un sujet de fond.

Mme. Catherine CIRON précise concernant les assistantes maternelles que ce champ de compétences dépend du Département. Ce dernier délivre les habilitations aux assistantes maternelles. Elle fait remarquer que cette interrogation sur notre EPCI, est la même à l'échelle du Département. Elle considère que ce dossier doit être géré à différents niveaux. Elle rappelle que l'intercommunalité s'était emparée du sujet en lançant une campagne sur la valorisation du métier d'assistantes maternelles. Le Département se situe à un niveau supérieur et c'est à lui qu'incombe la mission de délivrer des habilitations.

M. Bernard GAUDIN demande à avoir une précision sur la ligne « nouvelle offre d'accueil » qui concerne le tourisme avec des prévisions de crédits de 1.2 millions d'euros.

M. le Président répond que ce projet a pour objectif de rendre attractif le territoire. L'inscription de ce montant sur quatre exercices correspond à 300 000 € par an. Il note qu'avec la réalisation de voies douces, la voie verte Châteaubriant-Rougé, celle de Châteaubriant-Segré vers Château-Gontier mais aussi tous les projets menés avec le Département concernant le tourisme vert, vont constituer des éléments importants de l'attractivité de l'intercommunalité. Des projets d'offres d'accueil seront donc à réfléchir en parallèle pour accueillir les touristes.

S'agissant de la voie verte, Châteaubriant-Segré, il met l'accent sur le fait que ces équipements favorisent des ouvertures de bassin de vie qui se ressemblent et créent des échanges. Il considère donc que le tourisme sera indéniable de cette mandature.

De son point de vue, M. Dominique DAVID pense que le tourisme vient nourrir l'économie locale et qu'il est déterminant.

M. le Président cite pour exemple le château sur la ville-centre pour lequel le Département a engagé 24 millions d'euros dans sa rénovation, le site des Forges à Moisdon la Rivière, le site de la Hunaudière à Sion les Mines et d'autres sites encore qui constituent des atouts touristiques indéniables du territoire. Il pense de ce fait nécessaire de prévoir des crédits afin de réfléchir ensemble à des projets autour de ces sites majeurs. Il donne la parole à M. Jean-Luc MARSOLLIER pour s'exprimer sur ce point.

M. Jean-Luc MARSOLLIER corrobore les propos de M. le Président sur le fait que le territoire a un positionnement stratégique en matière de tourisme. Il cite également l'itinéraire cyclable V9 entre Nantes et le Mont Saint-Michel avec lequel le secteur va bénéficier d'une véritable opportunité de développement touristique. Il précise que pour cet axe, Châteaubriant se situera au kilomètre 100 sur un itinéraire de 250 km. Il précise que Châteaubriant a la chance d'être en plein cœur d'un maillage de vélo / route et pistes cyclables qui rejoignent de grands axes. Il souligne que si la communauté de communes souhaite attirer les touristes sur le territoire non pas sur une journée mais les accueillir sur quelques jours, il est primordial de leur proposer des offres en la matière.

M. François Xavier LE HECHO remercie de la qualité des échanges qui se sont tenus lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires ». Il constate que les remarques ont été prises en compte au niveau du film et que les précisions demandées ont été apportées.

Il intervient sur la GEMAPI en soulignant que la stratégie des 12 € est « bonne pour le moment ». Il rappelle que la loi NOTRe de 2015 permettait ce transfert avec une possibilité de 40 € par habitant. Le choix de 12 € est intéressant au regard de la suppression de la taxe d'habitation en 2017.

Il constate qu'à ce jour, les dotations de compensation sont égales et s'interroge toutefois sur leur éventuelle variation à l'avenir. Il pense que ce tarif permettra d'avoir une marge de manœuvre de recettes supplémentaires.

Il est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir des projets ambitieux. Il fait observer qu'aujourd'hui, avec la crise sanitaire, le milieu rural est considéré comme plus attractif. Il considère à ce titre qu'il convient de profiter de cette période pour rendre le territoire encore plus rayonnant à l'extérieur pour inciter à avoir une dynamique positive. Il indique qu'au vu de cette période charnière, il est indispensable d'avoir beaucoup de projets pour favoriser cette attractivité et dynamiser le territoire.

M. Dominique DAVID le remercie de son intervention.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté à l'unanimité sur la présentation du rapport.

- **Délibération n° 004 : Ajustement du plan de financement du programme en faveur de la mobilité bas carbone**

M. Bernard GAUDIN rappelle que la délibération adoptée en 2019 portait sur les affectations de l'Etat au titre de la DETR alors qu'il est question de DSIL dans la délibération. Il se demande si les crédits sont transférables. Il constate que les projets prévus sont en partie réalisés aujourd'hui. Il souligne qu'il est évoqué la création de deux stations en libre-service pour les vélos à assistance électrique, des achats de vélos supplémentaires, la création de la station d'auto partage qui est d'ores et déjà en service. Pour autant, le montant des dépenses est resté identique, à savoir 200 000 €.

Il demande la possibilité de porter les dépenses réellement réalisées, plutôt que les 200 000 € qui étaient prévus initialement dans la délibération de 2019.

M. Sébastien CROSSOUARD fait remarquer que les 10 abris vélos sécurisés n'ont pas été construits.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la construction de celui situé à la gare.

M. Sébastien CROSSOUARD précise en effet que sur les 10 prévus, il en reste 9 à construire.

M. le Président reprend la délibération du 17 décembre 2019 en rappelant que l'autofinancement affiché était de 120 000 €. Il précise que l'objet de la délibération de ce soir est de réduire ce montant à 40 000 € et que les chiffres sont identiques car les programmations de dépenses sont les mêmes.

M. Bernard GAUDIN souligne avoir en effet remarqué que l'autofinancement avait été réduit avec la participation de la Région. Il est toutefois surpris par le fait de conserver les mêmes chiffres alors que certains projets ont été réalisés.

M. le Président souligne que la base subventionnable est la même. Il indique qu'il est indispensable de prendre la délibération pour solliciter des fonds surtout si une réduction de l'autofinancement est possible.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que l'appel à projet porte bien sur les solutions innovantes, même s'il s'agit d'investissements déjà réalisés, ils sont également pris en compte.

M. Bernard GAUDIN conclut que la base de calcul de la subvention est la même. Toutefois, il estime intéressant pour tous les conseillers communautaires de savoir si un investissement prévu a été réalisé et s'il existe des écarts financiers, ou si des subventions ont été obtenues.

M. Sébastien CROSSOUARD précise qu'une demande de subvention s'appuie sur des montants prévisionnels. Il indique avoir conscience qu'une partie des projets sont réalisés mais que d'autres ne le sont pas encore.

M. Rudy BOISEAU apporte la même réponse que lors du conseil municipal de la Ville de Châteaubriant en indiquant que pour connaître le réalisé d'une opération, il faut attendre l'état des lieux entre le compte de gestion et le compte administratif.

Adoption à l'unanimité.

Economie

- Délibération n° 005 : Fonds territorial RESILIENCE – adoption d'un avenant à la convention

M. Alain RABU avait noté que ce fonds était remboursable. Il demande confirmation sur le fait que lorsque les entreprises auront remboursé leur prêt, la communauté de communes retrouvera les 88 000 € qu'elle a versés à la Région.

M. le Président rappelle que la communauté de communes fut la première intercommunalité à répondre à ce dispositif adopté par la Région l'été dernier au moment de la crise. Le Conseil Départemental avait également suivi. Il indique que la collectivité a pris la décision d'abonder au fonds territorial RESILIENCE pour accompagner les entreprises du territoire qui étaient en difficulté. La question du remboursement n'a pas été évoquée. Il fait observer que la consommation des crédits dédiés au niveau de la Région est de 50 %.

Il cite une autre intervention de la collectivité pour aider les commerces de proximité avec le partenariat conclut avec Ville & Shopping qui a permis la mise en ligne d'un nombre important de boutiques sur le territoire. Sans ce partenariat, les commerçants n'auraient pas eu cette ouverture sur le web.

En réponse à la question de M. Alain RABU, il indique que s'il faut abandonner les 88 000 €, la collectivité le fera tout en sachant qu'elle aura en parallèle apporté son aide à des commerçants du territoire.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 006 : Action en faveur du commerce sur l'intercommunalité : modification des conditions de l'aide « boutique test »

M. Bernard GAUDIN émet une remarque sur l'appellation « Boutique test ». Prenant en compte le fait que l'aide apportée qui était de 6 mois à l'origine et qui passe à 12 mois aujourd'hui, remet en cause selon lui cette appellation puisqu'il s'agit d'accompagner dans la durée un porteur de projet et non sur une période test.

Ce dispositif étant amené à être mis en place également sur Derval, il suggère de profiter de cette occasion pour imaginer une autre appellation. Il lui semble que « Boutique test » est un peu réducteur par rapport à l'engagement porté par la collectivité.

Il évoque par ailleurs, le sujet du soutien aux derniers commerces dans les centres bourgs, déjà évoqué dans le mandat précédent. Il pense que ce sujet doit être repris afin de pouvoir réfléchir sur la manière d'accompagner au maintien, à la reprise de ces derniers commerces. Il suggère de mixer des financements ou des opérations en lien avec le solidaire, le social et l'économie étant donné que certains commerces ne sont pas rentables économiquement mais fort utiles socialement. Il demande que la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et chambres consulaires » travaille sur ce dossier.

Il fait remarquer que des commerces ont vécu des fermetures administratives et le vivent encore, il s'agit notamment des bars ou des restaurants. Il précise que des collectivités voisines ont engagé des aides directes notamment dans la prise en charge de leur loyer. Il demande que cette réflexion soit engagée au sein de ladite commission.

M. le Président rappelle, comme il l'a évoqué lors de la dernière commission, que la prochaine sera consacrée aux commerces de proximité. S'agissant de l'appellation « Boutique test », il entend que la durée d'un an peut paraître longue pour les élus qui délibèrent. Pour autant, pour un commerçant qui se teste, ce délai passe très vite. Il souligne pour preuve qu'un bail commercial dont la durée peut être de 9 ans mis en parallèle à la durée d'un an proposée, l'appellation « Boutique test » a tout son sens.

Il précise que cette délibération est proposée suite à un cas concret. Dans le contexte actuel, un commerçant qui bénéficie des 3 premiers mois de loyer, hésite à poursuivre son commerce se disant qu'il va devoir payer la moitié d'un loyer pendant 3 mois. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de doubler la période, ce qui devrait permettre l'installation d'autres commerçants. Il informe les conseillers communautaires que depuis l'ajout de cette délibération, un commerçant a pris contact avec l'intercommunalité. Il indique par ailleurs que ce dispositif est étendu à Derval, qui comme Châteaubriant, n'est pas éligible au dispositif régional.

Il ajoute que sur la Région des Pays de la Loire, la communauté de communes est celle qui a le plus sollicité et bénéficié du dispositif. Selon lui, cette intervention de la collectivité est aussi une manière d'aider le dernier commerce. Il se souvient que le Syndicat Mixte le Pays de Châteaubriant avait, il y a une dizaine d'années, aidé notamment les communes de la Chapelle Glain et de Rougé en leur accordant des subventions. Ce dispositif « Boutique test » est un dispositif différent des interventions qui ont été réalisées dans ces communes et plus actuel mais qui n'empêche pas d'en imaginer d'autres avec d'autres partenaires.

Mme Catherine CIRON complète en indiquant, qu'en dehors de la ville-centre et Derval, l'intercommunalité a déjà accompagné les commerçants pour les aider dans la création, le maintien ou les travaux de leur commerce. Elle cite pour exemple les communes de Grand-Auverné et Erbray.

M. le Président s'arrête sur l'exemple de la commune du Grand-Auverné et précise, sous couvert de M. Sébastien CROSSOUARD, que dans le cadre de la création du commerce épicerie/boulangerie, la commune a bénéficié de subventions du Département, de la Région et de l'intercommunalité par le biais des fonds de concours.

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale – Mutualisation

Personnel

- **Délibération n° 007 : Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels relative à l'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI)**

M. François-Xavier LE HECHO demande à avoir connaissance du nombre d'heures d'intervention effectuées sur l'année 2019 par l'ACFI et si cet agent intervient uniquement au niveau des CHSCT ou si elle est susceptible de donner de l'information technique sur les projets réalisés.

M. Philippe DUGRAVOT répond qu'il ne dispose pas du nombre d'heures effectuées mais que cette information pourra être communiquée. Il précise que cette fonction est importante et qu'elle touche essentiellement aux aspects relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail. C'est pourquoi, la collectivité a souhaité proposer la reconduction de cette convention. Concernant les missions et les modalités de déroulement de ces missions, il précise qu'elles dépassent naturellement le cadre du CHSCT.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 008 : Contrat d'Engagement Educatif**

Adoption à l'unanimité.

Administration Générale

- **Délibération n° 009 : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique**

Adoption à l'unanimité.

M. le Président précise que l'ordre du jour est épuisé et que la liste des décisions a également été communiquée.

Il lève la séance.

M. François Xavier LE HECHO fait une demande qui a également été formulée au niveau de la municipalité de Châteaubriant concernant la visite de l'ensemble des services administratifs de la municipalité.

Il considère que ces visites permettent d'avoir une vision complète et transversale sur de nombreux sujets. Il souhaiterait un exercice similaire pour découvrir les services communautaires qui sont, il est vrai, beaucoup plus nombreux.

Il pense par ailleurs, qu'il s'agit pour les élus de la communauté de communes d'une opportunité d'apprendre pour pouvoir transmettre l'ensemble des compétences et le fonctionnement des services de la communauté de communes.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une suggestion intéressante. Il revient sur la première intervention de Mme Catherine CIRON sur les bibliothèques en demandant aux conseillers présents si chacun d'entre eux connaissait au moins deux bibliothèques sur les 26. Concernant l'espace aquatique AquaChoisel qui va rouvrir et précisément le bassin extérieur autorisé par l'Etat, il ne pense pas que chacun connaisse cet équipement ainsi que la piscine de Derval. Enfin, suite à l'intervention de M. Bruno DEBRAY sur la création d'un espace pour les veaux sur le marché de Châteaubriant, il demande si chacun connaît le deuxième marché national de France.

En faisant le parallèle avec la visite des services municipaux de Châteaubriant, M. le Président souscrit à cette suggestion. Le Secrétariat Général sera chargé d'adresser la liste des services intercommunaux afin que chaque conseiller communautaire puisse s'inscrire. Ces visites pourraient être programmées avant l'été sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

Le Président,



Alain HUNAUULT